

Conférence de Presse

Mardi 10 juillet 2007

**Avis du CESR Ile-de-France du 5 juillet 2007
relatif au projet de SDRIF arrêté par
le Conseil régional et
soumis à enquête publique**

**Intervention de
Jean-Claude Boucherat,
Président du Conseil économique et social de la
Région Ile-de-France**
(seul le prononcé fait foi)

Mesdames et Messieurs les journalistes, c'est avec un grand plaisir que je vous retrouve, aujourd'hui, pour faire le point, avec vous, et en présence de Pierre Moulié, le rapporteur général du SDRIF pour le CESR, sur le nouvel avis du Conseil économique et social de la Région Ile-de-France relatif au projet de nouveau schéma directeur.

En 5 années de travail du CESR sur cet important document d'urbanisme qu'est le SDRIF, jamais nos conseillers économiques et sociaux régionaux n'auront eu le temps de s'ennuyer. Si la lassitude a parfois menacé, l'actualité se chargeait, comme ces derniers jours, de relancer le débat autour de la définition de l'avenir de notre région-capitale...

Il n'est pas surprenant que ce document d'urbanisme obsède autant les esprits et noircisse autant les colonnes de vos publications. C'est en effet un document capital pour le développement de l'Ile-de-France. C'est surtout un schéma qui, une fois arrêté, aura un impact important dans la vie des Franciliennes et des Franciliens.

Aujourd'hui encore plus qu'hier, l'avenir de l'Ile-de-France s'écrit avec la société civile que le CESR représente.

Le CESR Ile-de-France est en effet né pour répondre au besoin de concertation qui s'était fait ressentir au moment où le Schéma directeur de la région parisienne fut sur le point d'être achevé et que Paul Delouvrier, délégué général du District de la Région parisienne et Roland Nungesser, ancien ministre et ancien président du conseil du District de la Région parisienne, se posèrent la question de savoir s'il ne convenait pas que les perspectives, élaborées pour l'an 2000, fassent l'objet d'une concertation plus large que celle des 27 membres du conseil du District.

Nous étions au beau milieu des années 60 et, déjà, les responsables politiques se demandaient comment ne pas associer à cette étude les représentants des forces économiques, sociales et culturelles de Paris et de sa Région ?

C'est pourquoi le CESR Ile-de-France est naturellement impliqué dans ce long processus de révision du SDRIF de 1994.

Depuis l'intuition de Delouvrier et Nungesser au beau milieu des années 60, la loi est venue fixer les modalités de participation du CESR à l'élaboration du SDRIF. En effet, l'article L.141-1 du code de l'urbanisme oblige d'une part, le conseil régional, à recueillir pour l'élaboration du SDRIF « les propositions des conseils généraux des départements intéressés, du conseil économique et social régional et des chambres consulaires » (chambre régionale de commerce et d'industrie, chambre régionale d'agriculture et chambre régional de métiers) et, d'autre part, à les inviter à se prononcer sur le projet arrêté à l'issue de cette élaboration afin de le soumettre à l'enquête publique.

L'avis que Pierre Moulié et moi-même allons vous présenter aujourd'hui, sera donc un des documents figurant dans le dossier de l'enquête publique prévue du 15 octobre au 8 décembre 2007. Il en est de même pour les avis qu'ont produits ou que sont en train de produire les autres acteurs consultés parallèlement.

Je tiens à souligner l'importance de l'implication du CESR au cours des différentes phases d'élaboration dans le cadre de la concertation générale (ateliers, forums, auditions du président Huchon et de la vice-présidente

Mireille Ferri), mais aussi au sein de groupes de pilotage et de groupes de travail plus thématiques. Nous étions ainsi les premiers à livrer nos premières contributions en amont, le 20 décembre 2004. Par la suite, nous les avons complétées à travers notre avis du 12 octobre 2006. Nous nous sommes par ailleurs exprimés sur la vision régionale le 8 juin 2006. Enfin, nous avons largement contribué par notre avis du 8 février 2007, à l'élaboration du projet de SDRIF du Conseil régional sur lequel nous nous sommes prononcés le 5 juillet dernier.

S'il fallait encore vous apporter la preuve de notre association tant au niveau de l'organisation que de la participation, je me contenterai de citer une audition à laquelle j'ai été convié à l'instar d'un certain nombre de personnalités par la commission de l'aménagement du territoire élargie du conseil régional dès le mois de mai 2002, bien en amont de l'élaboration du futur document. En effet, au cours de cette intervention, j'avais commencé à avancer les termes de nos réflexions qui, plus de cinq ans plus tard, s'avèrent toujours d'actualité.

Enfin, je citerai notre avis de juillet 2003 sur les territoires prioritaires retenus par le CPER 2000-2006 principalement issus du

SDRIF de 1994. D'une manière générale, depuis plus de quatre ans, force est de constater que l'ensemble de nos commissions thématiques et la Section « Prospective » ont préparé des rapports et avis qui alimentent notre réflexion.

Il ne me reste plus qu'à remercier, même s'il est absent aujourd'hui, Noël Zeller, président de la Commission de l'aménagement du territoire et le rapporteur général pour cette question centrale de la révision du SDRIF de 1994, Monsieur Pierre Moulié, la Commission de l'aménagement du territoire élargie et d'une façon générale, l'ensemble des commissions et la section qui ont largement contribué à l'élaboration de cet avis ainsi que les membres du cabinet pour le travail de qualité réalisé en son sein. Je tiens enfin à remercier toutes les personnes qui ont accepté de nous rencontrer dans le cadre de nos travaux sur la révision du SDRIF – l'État, la Région, les départements, l'IAURIF...

Il est temps maintenant de donner la parole au rapporteur général, Pierre Moulié.